

Image not found or type unknown



Repartition des vacances été

Par **emaven**, le **26/06/2016** à **20:01**

ma fille en classe de seconde a cessé officiellement les cours au lycée (note du lycée) le 7 juin pour raison de lieu de passage de bac.

j'ai donc souhaité que ses vacances supplémentaires de 29 jours entre le 7 juin et le 5 juillet soient répartis entre sa mère et moi même. sa mère s'y est opposé et n'a concédé à ne me la laisser qu'une semaine.

Pouvez je prétendre à bénéficier de la moitié soit de 14 jours.
par avance merci de votre réponse.